

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES FISCALES - ESSF
DESS et Diplôme en droit fiscal(1)

Table de concordance

Nr.	Intitulé de la matière	Heures de contact	Heures par semestre	Unités de cours	Dispenses
1	Comptabilité générale	120	8	10	ND
2	La législation relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés	45	3	3	D
3	Principes généraux de droit fiscal	45	3	3	D(2)
4	Impôt des personnes physiques	45	3	6	D
5	Impôt des sociétés	45	3	6	D
6	Taxe sur la valeur ajoutée	30	2	5	D
7	Principes de droits d'enregistrement et de succession	15	1	3	D
8	Principes de fiscalité régionale et locale	15	1		D
9	Principes de droit fiscal européen et international	15	1		D
10	Procédure fiscale	30	2	3	D
11	Normes juridiques et professionnelles concernant l'expertise comptable, le conseil fiscal et les autres missions légales de l'expert-comptable et du conseil fiscal	15	1	3	ND
12	Droit des sociétés	60	4	4	ND
13	Principes de droit commercial et législation relative aux entreprises en difficulté	30	2	3	ND
14	Principes de droit civil	45	3	4	ND
15	Principes de droit du travail et de la sécurité sociale	30	2	3	ND

16	Principes d'économie d'entreprises, d'économie générale et d'économie financière	30	2	4	ND
----	--	----	---	---	----

(1) Les mentions indiquées dans la table ci-dessus doivent être appliquées en tenant compte du ou des diplômes de base (licence, ingénieur, ...)

(2) En application de l'article 3 § 4 3 al. de l'A.R. du 8 avril 2003, les candidats porteurs d'un diplôme de "DESS et Diplôme international de droit fiscal européen" sont dispensés de la matière " principes généraux de droit fiscal ".

Légende des dispenses

D	Dispense
DA	Dispense automatique
ND	Non dispensé